

Saint-Evarzec, le 25 juin 2014

Le Maire de Saint-Evarzec

à

**Mesdames, Messieurs les parents
d'élèves des écoles de Saint-Evarzec**

Objet : Préinscription au restaurant scolaire – année scolaire 2014/2015

Madame, Monsieur,

A partir de la rentrée scolaire de septembre 2014, la municipalité rend obligatoire la préinscription pour bénéficier du service de restauration.

En annexe de ce courrier d'information je vous joins un formulaire d'inscription à retourner avant le vendredi 18 juillet soit par courriel à inscriptions@saint-evarzec.com soit au restaurant scolaire 2 rue de Mon Enfance. L'inscription couvre une période d'environ 7 semaines.

Pour l'année scolaire 2014/2015, ce formulaire vous sera adressé 15 jours avant le début de chaque période de vacances scolaires et devra nous être retourné au plus tard le dernier jour de classe avant les vacances. Tout formulaire déposé après cette date ne sera pas pris en compte.

Dans un souci d'organisation du service, 2 règles sont mises en place :

1 – le prix du repas d'un enfant non inscrit sera majoré de 0,50 €.

2 - le repas d'un enfant inscrit mais dont l'absence n'est pas signalée 2 jours pleins avant, soit par courriel à inscriptions@saint-evarzec.com ou par écrit au restaurant scolaire sera facturé sauf en cas de maladie (présentation d'un certificat médical) ou événements exceptionnels (se mettre en relation avec le directeur du restaurant scolaire).

L'objectif de cette nouvelle disposition est de connaître à l'avance les effectifs, de manière à mieux gérer la quantité de repas à produire afin d'en maîtriser le prix de revient en évitant le gaspillage.

En vous remerciant pour votre compréhension et votre approbation, je vous souhaite d'agréables vacances et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
André GUILLOU

